

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
16 juin 2022	7	0	1	3	0

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 2: Communication des décisions prises par le Président du SERM

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine en date du 25 septembre 2020 portant délégation du Président,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des décisions prises par le Président, jointes en annexe.

Le Président du SERM



Julien VICK